Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Samedi 30 rajab 1440
6 avril 2019

N° 42

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **1674**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1674**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1677**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1679**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1681**
Avis aux créanciers..... **1684**
Convocations
Sociétés anonymes **1684**
Actes Administratifs
Avis au public **1693**
Divers
Avis au public..... **1694**
Rectificatifs **1694**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de Univers Obligations SICAV..... **1695**
Bilan de SICAV AXIS TRESORERIE..... **1698**
Bilan de FINACORP Obligataire SICAV **1701**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'une personne physique

Nom : SALAH

Prénom : Boubaker

N° C.N.I : 00931791

Adresse : Rue Taher Sfar Fouchena 2082

Registre de commerce : A0252722010

Matricule fiscal : 1118522C

Objet social : Menuiserie Aluminium.

2019R01008SODB1

Constitution d'une personne physique

Nom : Salma Bent Ammar

Prénom : Lassoued

Adresse : Route Médenine, 4160 Benguerdane

Activité :

- Principale : Garderie Scolaire

- Secondaire : Club d'enfants

Matricule fiscal : 1585522/D/A/P/000

Date de création : 17/9/2018.

2019M00176SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Mise à jour des statuts de la société Automation System" Supervision (A2S)

sise à Immobilière Rezig Center Bloc B 1er étage Sidi Rezig Mégrine

MF : 0929163 DAM 000

Veuillez trouver ci-joint une copie de :

- Contrat de cession de parts sociales de sept cent trente actions de Madame Khawla Hammouda, qui lui appartenait à Monsieur Béchir Hammouda le 4/3/2019, Enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa sous le numéro 19100256 le 15 mars 2019 quittance n°M009774, et déposé au Centre National du registre des Entreprises de Ben Arous le 02/4/2019 sous le n°201915983.

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4/3/2019 enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa sous le numéro 19700257 du 15 mars 2019 quittance n°M009777 et déposé au Centre National du registre des Entreprises de Ben Arous le 02/4/2019 sous le n°201915983.

- Mise à jour des statuts de la société Automation System & Supervision (A2S) Enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa sous le numéro 19700258 du 15 mars 2019 quittance n°M009779 les articles modifiés sont :

Article 2 : développement de l'activité de l'entreprise (importation et exportation d'équipements électriques.

Article 6 : Contribution au capital de la société en dinars tunisiens comme suit :

Monsieur Béchir Hamouda : 28. 000 DT

Madame Khawla Hammouda : 2. 000 DT

Article 7 : Le capital de la société 30.000 DT Divisé sur trois mille actions au prix de 10 DT par action.

Monsieur Béchir Hammouda : 2800 actions : 28. 000 DT

Madame Khawla Hamouda : 2000 actions : 2000 DT

Article 16 : Nomination de Béchir Hammouda en tant que Gérant de la société et détermination de la responsabilité.

M. Béchir Hammouda est nommé Gérant de la société A2S pour une période indéterminée à compter du 5/3/2019 avec les pouvoirs les plus étendus.

Et déposé au Centre National du registre des Entreprises de Ben Arous le 02/4/2019 sous le n°201915983.

2019R01000SANB2

Démission d'Administrateur

Nomination d'Administrateur

Augmentation du capital

Modification de l'article 6 des statuts

CSM GIAS SA

Société anonyme

Au capital de 30.883.600 Dinars

Siège social : 1 Rue du Lac Toba Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RC : B24227942010 Tunis

M.F : E1181420

Affiliation CNSS : 342575-68

1- Par procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 Février 2018, enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 16/01/2019, sous le n°19700177, quittance n°M002327, il a été accepter La démission de Mr Werner DE POOTER de ses fonctions d'administrateur et la nomination de Mr Alexander Nicolaas Dekker en qualité de nouvel administrateur pour une période qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2019. Un exemplaire du procès-verbal ci-dessus cité a été déposé au Registre National des Entreprises le 7/02/2019 sous le n° 20196016.

2- Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2017, enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 11/9/2017, sous le n°17501130, quittance n°M020043, il a été décidé d'augmenter le capital social de 29.005.000 dinars à 30.195.000 dinars soit une augmentation de 1.190.000 dinars réalisée par l'incorporation du compte spécial d'investissement, d'attribuer gratuitement aux actionnaires 11.900 actions nouvelles et de modifier l'article 6 des statuts.

3- Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 Novembre 2018, enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 22/01/2019, sous le n°19500264, quittance n° M02695, il a été décidé d'augmenter le capital social de

30.195.000 dinars à 30.883.600 dinars soit une augmentation de 688.600 dinars réalisée par l'incorporation du compte spécial d'investissement, d'attribuer gratuitement aux actionnaires 6.886 actions nouvelles et de modifier l'article 6 des statuts. Un exemplaire des procès-verbaux ci-dessus cités a été déposé au Registre National des Entreprises le 15/02/2019 sous le n° 20196366.

2019R01006SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société Marina Médicale Internationale

SA ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social : 9.500.000 DT

Siège social : Rue 14 Janvier Immeuble Aida Sfax

M.F : 1337782R

RC : B0841482014

N° d'affiliation à la CNSS : 45337016

La société a pour objet la construction et l'exploitation de polyclinique à Djerba.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

Répartition des résultats :

- réserve légale : 5% au moins sont relevées sur les bénéfices nets.

- sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 16 février 2019, dont un exemplaire original a été déposée au registre de commerce tenu auprès du tribunal de Sfax le 28/02/2019 sous le n°AC08252019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Sfax le 19/02/2019 sous le n°19500865 quittances M000932 et M000933, il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital de cinq million dinars (5.000.000,000 DT) pour le porter de neuf millions et cinq cent de dinars (9.500.000,000 DT) à quatorze mille et cinq cent de dinars (14.500.000,000 DT), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

Cette augmentation s'effectuera, moyennant une prime d'émission de cinq (50) par toute action émise, par la création de cinquante mille (50000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents dinars (100,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée totalement à la date de la souscription.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

Les fonds provenant des versements seront déposés à la Banque de l'Habitat dans le compte indisponible n°14301301300700102079 ouvert au nom de la société Marina Médicale Internationale.

2019X00541SANB2

Nomination d'un nouveau Président Directeur Général

Esprit Education

Société anonyme

Au capital de 100.000 DT

Matricule fiscal : 1575650 FA M 000

Registre de commerce : B01149862018

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 10 janvier 2019, enregistré à la recette des finances sous le numéro 19701609, quittance n°36067, une copie a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 29/3/2019 sous le numéro 201915474.

A été décidé de :

- Nommer Monsieur Lamjed Bettaieb comme Président Directeur Général pour une période expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos en date du 31/8/2020.

2019401549SANB2

EXXOIL

S.A. au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Imm. SETCAR Route de Sousse Xm13 Ezzahra Ben Arous

Identifiant Unique : 0430009C

Matricule CNSS : 14083487

En vertu du PV du Conseil d'Administration n°65 enregistré à la Recette des Finances d'Ezzahra le 13/02/2019 sous le n°19700261 quittance n°M006691 il a été décidé de renouveler le mandat de M. Férid Abbas en tant que Président Directeur Général de la Société et les mandats de Messieurs Mohamed Sadok Tlatli et Sadréddine Abbas en tant que Directeurs Généraux Adjoints et ce jusqu'à la tenue de l'AGO qui statuera sur l'exercice 2020.

Un exemplaire dudit PV a été déposé auprès du Registre National des entreprises de Tunis le 21/02/2019 sous le n°20199933.

2019401552SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

KARS INTERNATIONAL

SARL au capital de 150.000 Dinars

Siège social : Green Center, Rue du Lac de Constance, Bureau B2.2 Les Berges du Lac, Tunis

MF : 840014F/P/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des associés du 25/01/2019 enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis le 28/01/2019 sous le numéro 19700614, et dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises à Tunis le 5/3/2019 dossier numéro 201910972, il a été décidé à l'unanimité des associés d'augmenter le capital social de 150.000 à 1.050.000 Dinars et ce par la création de 9.000 parts sociales nouvelles de 100 Dinars chacune libérées par incorporation de bénéfices.

2019T00579SRLB2

Cession de parts

Mise à jour des statuts

Désignation de Gérant

Société Sud Randonnée

MF : 604537MAM

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 novembre 2015, enregistré à Houmt Souk, Jerba, le 18 novembre 2015, quittance n°M075792, enregistrement n°15803399, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Médenine, le 14 décembre 2015, sous le n°201556602 les associés ont :

1- Approuvé la mise à jour des statuts

2- Désigné Mr Azouz Mouadh en tant que gérant de la société.

3- Approuvé les cessions de parts suivantes :

- La cession de 450 parts sociales de Mr Moncef Ben Zekri à Mr Azouz Mouadh

- La cession de 180 parts sociales de Mr Azouz Mouadh à Mr Raouf Hanini.

- La cession de 54 parts sociales de Mr Raouf Hanini à Mme Dhouha Azouz

- La cession de 126 parts sociales de Mr Raouf Hanini à Mr Azouz Mouadh.

2019T00585SRLB2

Approbation des états financiers

Société Sud Randonnée

MF : 604537MAM - SARL

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 16 décembre 2015, enregistré à El Menzah6, le 22 décembre 2015, quittance n°138649, enregistrement n°15707188, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Médenine, le 28decembre 2015, sous le n°201556602, les associés ont approuvé les états financiers de 2014.

2019T00586SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société Sud Randonnée

MF : 604537MAM

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 octobre 2015, enregistré à Houmt Souk, Jerba, le 27 octobre 2015, quittance n° M071661, enregistrement n° 15803145, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Médenine, le 14 décembre 2015, sous le n°201556602 il a été décidé de nommer Mr Lassaad Mezrani en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2014; 2015 et 2016.

2019T00587SRLB2

Commercialisation appareillages électriques

SOMEF DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée

Capital social : 2 700.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig -2033 Mégrine

RC : B174751997

MF : 046272X/A/M/000

Durée : 99 ans

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mars 2019, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 29/3/2019 sous le numéro 19801317, quittance n°M029554.

Il a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, Dossier n°201916009, en date du 02/4/2019.

1. Deux copies du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire

2. Deux copies du bilan arrêté au 31/12/2018.

3. Deux copies des états financiers arrêté au 31/12/2018.

4. Copie des états financiers arrêté au 31/12/2018 sur un CD.

2019R01013SRLB2

Société KYRANIS LOGISTICS AGENCY

Capital social : 70 000 Dinars

Siège : Rue Abou Kacem Chebbi Immb SNIT Etage l Sfax

M.F : 000/M/A/1500222/D

R.C : B0844232017

Suivant PV de l'AGE du 26/12/2018 enregistré le 28/12/2018 quittance n° M007055 enregistrement n° 18506489 et acte de cession des parts sociales du 26/12/2018 enregistré à la recette de l'EAS à Sfax le 28/12/2018 quittance n°M007039 enregistrement n°18106473 et dont deux copies ont été déposées au greffe du TPI à Sfax le 9/01/2019 sous le n° 20191381, Mr Wissem Gamoudi a cédé toutes ses parts sociales soit 35 parts sociales en numéraire d'une valeur nominale de 100 dt la part à Mme Amira Bensaid pour leurs valeurs nominales.

Et par la suite la société est transformée en SUARL et les articles 1, 7 et 27 des statuts dument modifiés.

2019B00266SRLB2

Renouvellement de la gérance

et précision de pouvoir

Sté Fromagerie le Fermier

SARL au Capital 136.300 dinars

Siège : Cité El Fehri Denden Tunis

Suivant PV du 26 mars 2019 enregistré à la recette des finances Sidi Hssine le 26 mars 2019 sous n°19700949. Tous les associés ont décidé de renouveler la gérance de Monsieur Layouni Samir pour un an avec précision du pouvoir.

2019401550SRLB2

Désignation du commissaire aux comptes

SOCIETE «TUNISOL»

S.A.R.L au capital de 15.000 dinars

Siège social : 81 Nehd Nouiri - Sidi Fredj 2036 - La Soukra - Ariana

Registre de commerce : B0368192010

Matricule fiscal : 1138899W/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2018 enregistré à la recette des finances - Rue de Paradis - Ariana le 25 octobre 2018 sous le n° d'enregistrement 158707820 n° de quittance 111091, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de 1ère instance d'Ariana le 26 décembre 2018 sous le n°201861658. Il a été décidé :

- La nomination de Monsieur Walid Kamoun, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, domicilié 67, Rue Alain Savary - Bloc A - 3ème étage - 1002 Tunis - Commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

2019401562SRLB2

Raison sociale : EXACTT CONSULTING TUNISIE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Siège social : Rue de la Feuille d'Erable, Immeuble Emeraude Center Bureau B7-1, 7ème étage, Jardins du Lac 2 1053 - Les Berges du Lac - Tunis, Tunisie

Matricule Fiscal : 1166490F/A/M000

CNSS : 320490-02

Par assemblée générale extraordinaire en date du 14 Novembre 2016, dont le PV a été enregistré à la recette des finances du Lac le 01 décembre 2016 sous le n°16512084, quittance n° 123616, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 30 octobre 2017 sous le n° D2424192010, il a été décidé de :

Nommer Mr Tarek Zouari gérant de la société avec tous les pouvoirs.

Mr Taher Hadj Kacem a cédé à Mr Tarek Zouari 950 parts,

Mr Tarek Zouari a cédé à Mme Rania Kammoun 19 parts.

2019401565SRLB2

Société STAR SERVICES - SARL

MF : 1405157C-A-M-000

Capital : 8.000 DT

Siège social : résidence Le Hakam3 App 2 El Agba 2087 Hrairia Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27/9/2016 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine le 27/9/2016 sous le numéro n°16702882 quittance n°M073296 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Tunis 2 le 3/10/2016. Les associés ont décidé ce qui suit :

- Annulation de la mission de l'ancien gérant
- Nomination d'un nouveau gérant
- Acceptation des nouveaux associés
- Mise à jour des statuts de la société.

Les associés ont décidé d'annuler la mission de l'ancienne géante Sihem El Aouini titulaire de la CIN n°04653389 et de nommer : Mr Mohamed El Oueslati titulaire de la CIN 00639791 nouvelle Gérante de la société avec tous les pouvoirs à partir du 20/9/2016. Les associés ont décidé d'accepter les nouveaux associés suivants Mr Mohamed Oueslati et Mme Ribh Klifi et ce conformément à la cession de parts sociales du 18/8/2016 enregistré à la recette des finances Sijoumi quittance n°M072152 et M072153 sous numéro 16102833 et n°16102834.

2019401570SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation de fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par les deux huissiers notaires Me Darine Ferchichi et maître Hajer Gennichi en date du 10/12/2018 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 27/12/2018 sous le n°19200818 quittance n°M0100808, Olfa Nafati, (CIN n°04790017), Marouen Nafati (08720232), et Dorra Nafati (CIN n°08320700) pour son propre compte et pour le compte de son frère Mohamed Mehrez Nafati en vertu d'une procuration enregistrée à la recette des finances rue d'Autriche le 11/12/2018 sous le n°18806596 quittance n°M096164, ont donné à titre de donation au profit de leur mère Mme Naziha Bent Mohamed Kablouti Tayar la totalité de leurs parts indivises leur revenants par héritage de leur père feu Mohamed Nafati dans le fonds de commerce exploité comme cafétéria au 9 Avenue de l'armée nationale Tunis et immatriculé au registre de commerce sous n°A1129362000.

Cette annonce a été publiée au journal Assahafa le 24/3/2019.

2019T00574FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte S.S.P enregistré à la recette des finances Avenue de la gare le 27/02/2019 Quitt n°M024180 enregistrement n°19201980 Mme Bakhta Jalleb a vendu à Mr Mohamed Ousji la totalité du fonds de commerce sis au 67 rue Ibn Khouldoun Tunis.

Le prix de la vente est consigné entre les mains de la venderesse.

Toute opposition doit être faîte dans les délais cités par l'article 193 du code de commerce au domicile élu suivant : 67 rue Ibn Khouldoun Tunis.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" du 4 avril 2019.

2019T00580FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Radés le 28/3/2019 (Quittance n°M020314 Enregistrement n°19200789) Mr Mohamed Malek Chebbi a vendu à Mme Ebtihel Chebbi la totalité du fonds de commerce «lavage» sis rue Abdi Kouja 2097 cité Mahrajen Boumhal bassatinne avec tous ses éléments matériels et morals.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de Mr Mohamed Malek Chebbi sis 12 av el Amir Abdelkader nouvelle Médina Ben Arous dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au quotidien le 31/3/2019.

2019R00996FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat légalisé en date du 23/01/2018 et enregistré à la recette des finances d'el Mourouj le 4/12/2018 (Quittance n°M082067 enregistrement n°18205129) Mr Ezedine Jebahi titulaire de la C I N n°08617208 a vendu à Mr Habib Jouini titulaire de la C I N n°00686332 au profit de son fils Mohamed Amin Jouini la totalité de son fonds de commerce exploité dans la préparation et la vente des pâtisseries sis au n°3 rez-de-chaussée Avenue du 20 Mars Mourouj 4.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur qui détient une copie originale du contrat à son domicile sis au n°42 rue akkad cité wifak Mourouj 5 et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

D'autre part cette annonce a été publiée au journal «Chourouk» paru le 02/4/2019.

2019R01012FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 8/3/2019, enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 12/3/2019 sous le n°19201030 quittance n°M022884, Mr Ayman Ben Mohamed Ben Salah Dougueri a vendu à Mme Naiima Bent Habib Ben Mohamed Touwati épouse Omar Mizouri le fonds de commerce ayant pour objet restaurant et vente des sandwichs sis à route El Matar km 4.5 Cité Ennour Sfax, avec ses équipements et tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle et l'achalandage.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mme Naiima Bent Habib Ben Mohamed Touwati épouse Omar Mizouri sise à Route El Matar km 4 cité El Amal 1 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée à "Echourouk" du 3/4/2019.

2019X00540FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 19/3/2019, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 27/3/2019, sous le n°19201112, quittance n°M022073, Mme. Ines Ben Hmem, titulaire de la CIN n°06467434, I.U : 1077601X, a vendu à Mr Faouzi Brinis, titulaire de la CIN n°06443815, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à Av. El Arbi Zarouk 800 Nabeul, à usage prêt à porter.

Les oppositions doivent se faire auprès de l'acheteur au local concerné, dans les 70 jours à compter du présent avis.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Al Chourouk du 3/4/2019.

2019N00341FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date de 11-3-2019 et enregistré à la recette des finances de Teborba le 11-3-2019 quittance n°012333 enregistrement n°19200362 Mr Haikel et Housam Bouthir ont vendu à M Fethi Dridi le fonds de commerce situé au souk Teborba place Taib Mehiri prix cinq milles dinars. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu Maître Khazri Fathi n°90 rue Dr Kassab Jedeida Manouba et ce dans les 20 jours à compter du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Elchourouk" le 14-3-2019.

2019401548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 4 et 19 Mars 2019 enregistré le 25/3/2019 à la recette des finances rue Nelson Mandela bordereau n°25273 enregistrement n°19200832, la société Auto Transport, identifiant unique 0012713 S, 16 bis rue Cyrus

le Grand Tunis, a vendu à la société Kapuchyno, identifiant unique - 510331 F, 4 rue de la Syrie Tunis, un fonds de commerce magasin de vente de pièces de rechange auto - tous commerces, sis et exploité à Tunis 16 bis rue Cyrus le Grand Tunis comprenant tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT chez Maître Mohamed Zied Ben Rhouma avocat sis à 7 rue Hooker Doolittle 5 étage B 18 Belvédère Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal El Chourouk le 4/4/2019.

2019401560FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat en date du 15/3/2019 et enregistré à la recette des finances avenue de l'indépendance Bardo le 1/4/2019, sous le n°19201199, quittance n°34408, Mr Wissem Zemni, a vendu à Mr Majdi Ben Abdallah, la totalité du fonds de commerce exploité comme cafétéria au local situé à 3 Rue de Lituania Beb Saadoun Tunis. Les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur Mr Majdi Ben Abdallah au siège du fonds du commerce sus indiqué, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne. La présente publication a en outre, été faite le 4/4/2019 au quotidien Echourouk.

2019401566FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Mrabet Romdhane annonce la vente d'un fonds de commerce sis à l'avenue Ibn Khaldoun n°109 cité Nasr Mnihla Ariana par le biais d'un ASSP Conclu le 11 mars 2019 enregistré le 12 mars 2019 à la recette cité Nasr quittance m31412 enregistrement 19201084 par madame Samia Bouguerra à Monsieur Marwene Mrabet destiné à la vente du parfum et cadeau. Toute opposition à la vente ne peut être faite qu'au bureau de Maître Mrabet Romdhane au 14 avenue de Carthage 1000 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette vente au journal officiel. Cette annonce a été faite au journal quotidien : Essabah du 31/3/2019.

2019401567FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances el Mourouj le 01/4/2019 n° du reçu M032366 enregistrement n° 19201346, Mr Mohamed Nawfel el Mahmoudi, résident à 5 rue Tunis Mourouj 1 Ben Arous titulaire de la CIN n°00296763 a cédé à Yacin Nciri résident à immeuble s18 résidence Oukhowen Mourouj 1 Ben Arous, titulaire de la CIN n°07082727, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et Incorporels, destiné comme café, sis au complexe Boukhris n°19 Mourouj 1 Ben Arous.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'acheteur dans l'adresse du local commercial dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Chourouk du 5/4/2019.

2019401573FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 5 mars 2019 et enregistré à la recette des finances d'Hammam-Lif sous le numéro 19300326 quittance M014322.

Monsieur Bhar Noureddine titulaire de la CIN 00045065 a loué la totalité du fonds de commerce sis à rue 15 Avenue de la République à Monsieur Mohamed Néjib Bhar titulaire de la CIN 09613842 pour la période de cinq ans au titre de gérance libre pour la vente des pièces Automobiles.

Cette annonce est parue au journal Le Quotidien du 30 Mars 2019.

2019R00995FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 28/02/2019 sous n°19300528, Quittance N°M013906. Fathia Bent Mohamed Jomaa Feki, titulaire de la CIN n°02838710, demeurant à Av. 7 Novembre Route touristique Sousse a loué à Mr Mohamed Fadhel Ben Daly Hassen, titulaire de la CIN n°09278468, demeurant à 63 Rue Youssef Edriss Sahloul 2 Sousse la totalité du Fonds de Commerce du local destiné prêt à porter (RC : 0920272005) sis à Av. des orangers Khézama Est 4051 Sousse pour une durée de 2 ans renouvelables du 15/02/2019 au 15/02/2020 avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2019A00189FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : EVA FOOT

Adresse : 87, cité, el Wifek El Menzah 6, Ariana.

Mission : promotion et soutien du football féminin

Domaine : association sportive

Président : Haïfa Guedri

Vice Président : Hatem Guedri

Secrétaire général : Slim Kacem

Trésorier : Tarek Jouini.

2019T00581APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association théâtre le pont

Siège social : Maison de la culture Bouaouen

theatrelepontbs@gmail.com

Objectifs :

- Encourager les talents et les compétences chez les enfants et les jeunes.

- Etablir une culture de créativité et de spectacle.

- Produire des œuvres théâtrales pour les enfants et les adultes.

Membres :

Président : Abbassi Mohsen

Secrétaire général : Chihi Hichem

Trésorier : Ghariani Amira.

2019C00048APSF1

Constitution d'une association

En vertu du document de l'achèvement de la constitution d'une Association sportive numéro 581 délivré par la commissaire régional pour la jeunesse et des sports de Tataouine le 5/3/2019, une association de nature sportive a été constituée :

Nom de l'association : Association Sporting Ghomrassen

Adresse : Cité Nasser Ghomrassen 3220

Objectif :

- Former et encadrer les jeunes.

- Participer et organiser des compétitions sportives.

Président : Kais Ben Ghanem

Secrétaire général : Amro Hakim

Trésorier : Hicham Boudabous

Nombre des membres : 11 membres.

2019M00189APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association pour toi mon pays

Siège social : magasin Aziza 2ème étage avenue Habib Bourguiba Menzel Jemil 7080 Bizerte.

Objectifs :

- Contribuer à la promotion du domaine culturel, éducatif et sportif de la région

- Contribution aux travaux municipaux et de santé dans la région

- Contribuer à soutenir le travail de solidarité et opérationnel dans la région

- Contribuer à la préservation de l'environnement et à la propreté et à l'environnement de la région

Président de l'association : Arij zammouri

Secrétaire général : Sarra Ben Jamaa

Trésorier : Samir Oueslati.

2019W00149APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association du festival d'été Bir El Hfay

Thème de la société : culturel et récréatif

Objectifs de l'association :

- Contribuer chaque année à l'organisation du festival d'été Bir El Hfay

Objectifs de l'association :

- Réaliser des activités culturelles et récréatives

- Travailler sur l'amélioration du goût artistique des habitants.

Adresse de l'association :

Siège de la succursale de l'UTAIM à Bir el Hfay, route de Tunis Km 264

Président : Ahmed bin Mohammed Akrimi

Secrétaire Général : Riad Jday.

2019Y00029APSF1

Constitution d'un réseau

Nom de l'Association : Réseau société civile de Jdeida

Adresse : rural 90 Jedeida nouvel Manouba

Le président : Tarek al-Khazri

Secrétaire général : Mohamed Saleh Jendoubi

Promouvoir la coopération entre les associations et encourager leurs activités communes

Objectifs :

Contribuer au développement du développement de la région sur le plan social et économique

Contribuer au développement local et sensibiliser les citoyens aux problèmes locaux et régionaux

La conclusion de contrats et d'accords et la représentation d'associations affiliées au réseau

Associations affiliées au réseau

Association pour le développement culturel

Association de la jeunesse créative.

2019401551APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne de recherche sur les cellules souches et de médecine régénérative

Objet : Scientifique

Siège : 30 cité des éducateurs 2017 - Khaznadar - Tunis

Buts :

- Contribuer à l'étude et au traitement par les cellules souches

- Elaborer des protocoles de soins basés sur la médecine régénérative.

Membres fondateurs :

- Dr Ramy Ben Salah : Président

- Dr Mounira Khezami : secrétaire générale

- Dr Yassine Jablaoui : secrétaire général adjoint

- Dr Zeineb Ayadhi : trésorière

- Dr Malek Ben Mrad : trésorier adjoint

- Dr Ridha Sarraj : chargé de communication

- Mme Naima Ben Mlouka : chargée des relations internationales.

2019401574APSF1

Homologation de résolutions

SYNDIC DES COPROPRIETAIRES DU COMPLEXE OLFA PALACE

M.F : 1241893 W

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30 septembre 2018, enregistré de la même ville, à la recette d'enregistrement des actes de Sociétés le 16 octobre 2018 sous le n°18805053, Quittance n°M005493, il appert que :

- Validation des comptes afférents à l'exercice 2017

- L'élection d'un nouveau comité du syndic pour une durée de 3 ans renouvelables dont les membres sont :

- Bilel Yaich Président

- Aiman Ben Salah Trésorier

Nomination de Madame Nabila Abid Secrétaire générale

Nomination de Mrs Yassine Jaraya - Imed Zamit - Redha Ben Ayed Membres

Aux termes d'un procès-verbal de la Délibération du syndic en date du 20 octobre 2018 enregistré à la même ville, à la recette d'enregistrement des actes de société le 18 Novembre 2018 sous le n°18805671, Quittance n°M005671, il a décidé de :

- Dispensé Mme Nabila Abid et Redha Ben Ayed des taches qui leur étaient confiées

- Nomination de Monsieur Ridha Messaoudi Secrétaire Général

- Mme Meimouna Houidi Membre

Un exemplaire de ces procès a été déposé à la municipalité de Sfax le 28 mars 2019.

2019X00539APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière à l'enchère publique

1- Poursuivante : Amel Bent Ettayeb Belhedi, domiciliée à Cité des jeunes, Gafsa.

2- Avocate poursuivante : Maître Ben Massoud Zoubeida avocate auprès la cour d'appel. Demeurant à Rue Kilani Metoui Gafsa.

3- Partie saisie : Sonya Bent Chtioui Ben Saâd Sendi, domiciliée à Cité Enouhoudh Gafsa.

4- Immeuble saisi : Immeuble immatriculé sous le nom "Nour" 32404 Gafsa lot n°1 une seule parcelle, sis à la cité des jeunes Gafsa, sa superficie est 224 m², les parties 224 ; immatricule Gafsa, Roman 2011/04 n°2716

5- Mise à prix : Cent dix neuf milles et cinq cent quarante six dinars et huit cent quarante millimes (119.546.840d) Selon estimation de l'expert Mr Ridha Silimi nommé par ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Gafsa n°27750 daté du 23/5/2018.

6- Date d'audience : Lundi treize mai deux milles dix neuf (13/5/2019) à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

7- Visite des lieux : la visite de lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2019R00997VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Apres réduction de mise à prix de 40%

Créancier saisissant : Lassad Chilly commerçant n° cin 03821869 sis 17 avenue Taher Sfar Chebba Mahdia.

Débiteur saisi : Wahid Souissi commerçant sis Kraten Kerkenah Sfax n° cin 05290620.

Avocate poursuivante : Maître Moalla Lobna, rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax 1

Immeuble saisi : Consiste d'une parcelle de terre sis Kraten Kerkenah Sfax surface de 664 mètres carrées, délimitée du nord par une propriété d'un tiers et Est Ali Souissi, du sud rue, de l'ouest Habib Souissi, son entrée du sud contient six figues, deux grenades et un raisin.

Mise à prix : La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à : dix neuf mille huit cent dinars (19.800,000 D) après réduction de mise à prix de 40% Auquel s'ajoutent les frais auquel s'ajoutent les frais et toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le un tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur

Date de l'adjudication : aura lieu le lundi six mai deux mille dix neuf (6/5/2019) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax.

Observations : La visite de l'immeuble peut avoir lieu pendant les horaires du bureau. Pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocate poursuivante dont le bureau est sis à immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax.

2019X00544VEPA1

Vente aux enchères à l'effet d'une saisie immobilière

Créancier saisissant :

Mr. Mohamed Ali Slama, titulaire de la carte d'identité nationale, n°01825986, Résident à Hammamet élisant domicile : en l'étude de son avocat Maître Elhoussine Ben Fradj, avocat prés la cour d'appel - et exerçant au centre slama premier étage avenue Yasser Arafat Mnaret Hammamet.

Débiteur saisi :

Mr Elfehri Ben Ettohami Elkarwi, agriculteur, Résident à Elbalda Elarbi Hammamet délégation de Hammamet gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant :

Maître Elhoussine Ben Fradj, avocat prés la cour d'appel et exerçant au centre slama premier, étage avenue Yasser Arafat Mnaret, titulaire de matricule fiscal 1169739/A.

Désignation de l'immeuble saisi :

L'immobilier saisi, objet de la présente vente, est une parcelle de terrain sous forme de trapèze à usage agricole objet de mille sept cent seize virgule deux cents vingt quatre parts indivises de la totalité de soixante huit milles sept cents parts (1716,224/68700) objet de titre foncier nommé «Ferdawsse 15» n°521073 Nabeul et d'une superficie de mille trois cents quatre vingt sept virgule neuf cents soixante huit mètres carrés (1387,968 m²) environ mille trois cent quatre vingt huit mètres carrés (1388 m²) située à Machikhet Bir bouragba délégation de Hammamet gouvernorat de Nabeul et précisément à elbasbassia, la propriété objet de vente est limitée de coté nord par l'autoroute Tunis/Msaken et de coté sud par la parcelle n°10 et de coté ouest par le reste de la parcelle, n°3 et de coté est pur la parcelle n°11 et implanté avec sept arbres d'olivier selon le rapport d'expertise réalisé par l'expert judiciaire Mr Khaled Mbarek suite à l'ordonnance sur requête n°42993 en date du 17/11/2017.

Estimation de la valeur de l'immobilier :

Les milles sept cent seize virgule, deux cents vingt quatre parts indivises de la totalité de soixante huit mille sept cent parts (1716,224/68700) de l'immobilier susmentionné, objet du titre foncier nommé «Ferdawsse 15» N° 521073 Nabeul objet de mille trois cent quatre vingt sept virgule neuf cents soixante huit mètre carré (1387.968 m²) environ mille trois cent quatre vingt huit mètre carré (1388 m²) et selon le rapport d'expertise réalisé par l'expert judiciaire Mr Khaled Mbarek suite à l'ordonnance sur requête n°42993 en date du 17/11/2017 représentent la valeur de quarante six milles quatre cents quatre vingt dix neuf dinars et sept cents trois millimes (46.499.703d) sera majorée par les charges effectuées pour la vente et les honoraires de l'avocat poursuivant.

Date et lieu des enchères :

Les enchères seront débutées à la chambre civile statuant en matière de ventes immobilières au sein du tribunal de première instance de Grombalia le lundi 6/5/2019 à 9 heures au tribunal de première instance de Grombalia.

- Tout visiteur peut inspecter l'immobilier tous les jours de la semaine.

- Tout participant aux enchères doit déposer l'un tiers (1/3) du prix d'ouverture avant la séance d'adjudication.

- Les personnes non résidentes doivent présenter les procurations nécessaires à cette fin.

- Toute personne peut prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant, Maître El houssine Ben Fradj.

2019N00340VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Tahar Ben Hassen Ben Rjab, demeurant à avenue Zganna Ezzahra Mahdia.

Partie saisie : Habib Ben Hassen Ben Rjab Demeurant avenue Zganna Ezzahra Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Atef Sfar avocat - Avenue Béchir Sfar Mahdia et titulaire de matricule fiscal 0795414 L/P

Immeuble saisi : La part indivise de la partie saisie moyennant le 2/6 de la totalité d'un lot de terrain d'une superficie de 406.083 m² sise à avenue ennawres ezzahra Mahdia limite au sud par avenue ennawres à l'est par Mohamed zone à l'ouest par Sofyen Abdelali et au nord par impasse.

Séjour 3 chambres à coucher une cuisine et une SB et 2 garages et un poulailler

Mise à prix : Est fixée à vingt trois milles trois cents trente trois dinars et 333 millimes (23.333.333 D)

Date et lieu de l'adjudication et conditions de participation aux enchères :

Lundi le 6/5/2019 devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Mahdia à partir de 8h30 du matin.

La participation n'est possible que par ministère d'avocat et qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix.

Visite de l'immeuble : la visite peut s'effectuer tous les jours de 17 h à 19h.

2019I00074VEPA1

Notification de vente aux enchères

En la date du mercredi correspondant au 8 mai deux mille dix neuf (8/5/2019), à partir de Huit Heures Trente du matin, près de la chambre des ventes près du tribunal de première instance de Sfax 2, sis à Sfax avoir l'adjudication du bien cité dessous aura lieu selon les conditions sous mentionnées :

1/ Le Créancier/ l'adjudicataire : Banque EL BARAKA Tunis en personne de son représentant légal, société anonyme, dont numéro de registre de commerce près du tribunal de première instance est B137451996, demeurant 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, ayant élu domicile en l'étude du Maître Kmicha, l'Avocat, sise 1, Rue Taieb Mhiri Kairouan.

2/ Le Débiteur/Le propriétaire du bien saisi :

Ali Ben Mohamed Ben Ahmed Boudawara, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°00442327, demeurant Cité les Jardins Immeuble 22, appartement 139 Ariana.

3/ L'avocat chargé des poursuites :

Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat près la cour de cassation, dont étude sise 1, Rue Taieb Mhiri Kairouan, titulaire du matricule fiscal n°000 /P/A/765060N.

4/ Le bien objet de vente :

69 parcelles dans l'Indivision d'un total de 216 parcelles du Bien nommé "Izdihar" et qui représente la totalité de la part du débiteur et qui lui correspond 37943 m² dans l'Indivision objet du titre n°111040 Sfax. Il consiste en un bien de nature agricole composé des deux parcelles sous les numéros 02 et 03, d'une contenance totale de 118779 m² sis dans la zone Khzanet, Délégation : Sfax Sud, Gouvernorat de Sfax (la propriété du bion a été acquise en vertu de la référence de transcription du 7/10/2011, dépôt Sfax, Volume 03/2011, n°11939 et le document délivré n°02/83339).

Le bien, objet de saisi est composé d'un bâtiment exploité en tant que poulailler avec un local pour le gardien, avec un puits profond destiné à l'irrigation et équipé d'Electricité et sur lequel se trouve un réservoir, boisé d'environ 2500 Oliviers "HWIL" irrigués de Goutte à Goutte, entremêlés de plantations d'Amandier et d'autres sortes d'arbres.

5/ Le prix d'ouverture :

Le Prix Initiale du Bien Objet de l'adjudication est estimé à cent soixante quinze mille six cent quatre vingt Dix Dinars (175.690,000 TND) et cette valeur est considérée comme un prix d'ouverture.

6/ Visite et aperçu du Bien :

La visite du bien se fait durant les horaires administratifs. Pour plus d'informations, prière contacter l'Etude du Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat, sise Rue Taieb Mhiri n°1 - Kairouan, le chargé du suivi, ou le Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges, et la surenchère ne doit être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit assurer le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2019401555VEPA1

Vente aux enchères

En date du lundi correspondant au treize mai deux mille dix neuf (13/5/2019), à partir de huit heures trente du matin, près de la chambre des ventes près du tribunal de première instance de Kairouan, l'adjudication du bien cité dessous aura lieu selon les conditions sous mentionnées :

1/ Le créancier/l'adjudicataire : Banque EL BARAKA Tunis en la personne de son représentant légal, société anonyme, dont numéro de registre de commerce est B137451996 à Tunis, demeurant 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, ayant élu domicile en l'étude de son avocat Maître Kmicha, l'Avocat près la cour de cassation, sise 1, Rue Taieb Mhiri Kairouan.

2/ Débiteur/le Propriétaire du bien saisi :

Noureddine Ben Abbess Ben Amor Chehibi, profession : Agriculteur, résident dans le lotissement El Manar Kairouan, titulaire de la carte d'Identité Nationale n°02096358.

3/ L'Avocat chargé des poursuites :

Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat près la cour de cassation, dont l'étude sise 1, Rue Taieb Mhiri Kairouan, titulaire du matricule fiscal n°000 /P/A/765060N.

4/ Le bien objet de vente :

312 parcelles dans l'indivision d'un total de 64319 parcelles et qui lui correspond 312 m² dans l'indivision d'un total de 64319 m² du Bien objet du Titre n°28319 Kairouan, nommé «Abdelkader 1», d'une nature agricole, contient un terrain nu composé de la parcelle n°2 situé à Elbaten Gouvernorat de Kairouan. La propriété du Bien saisi a été acquise par le débiteur selon une référence du dépôt de transcription datée le 5/4/2017 Kairouan, volume 163 n°3981. Il consiste en un Bien récemment destiné à l'urbanisation suite à la division de la zone en parcelles destinées à la construction y compris ce qui est déjà construit et ce qui est en cours de construction près de la Route ceinture et la Zone Industrielle à Kairouan, avec une contenance totale de 312 m².

5/ Le prix d'ouverture :

Dix huit mille et sept cent vingt dinars (18.720,000) et ce après avoir baissé le prix d'ouverture en vertu de la proportion légal y ajouter les dépenses de l'Audience Excellente de la Première Adjudication, fixés par le

tribunal à titre de mille huit cent quarante et un dinars et 406 millimes (1.841,406 TND) et les dépenses de - l'Audience de la Deuxième Adjudication qui seront fixés ultérieurement.

6/ Visite et aperçu du Bien :

La visite du bien se fait durant les horaires administratifs. Pour plus d'informations, prière contacter l'Etude du Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat, sise Rue Taleb Mhiri n°1 - Kairouan, le chargé du suivi, ou le greffe du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier de charge, et la surenchère ne doit être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit assurer le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2019401556VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de distribution

Conformément à la décision du juge chargé de la répartition devant le Tribunal de première instance de l'Ariana du 25/3/2019 dans l'affaire n°242, et à la demande de Maître Abderraouf Farhat, bureau 17, terse Rue Osman Bahri, Sidi Daoud la Marsa, pour le droit du demandeur de distribution, M. Younis Al-Salami, il s'est décidé l'ouverture des procédures de trier entre les créanciers en vue de la distribution des sommes consignés provenant de la vente du bien immobilier qui consiste à un lot de terrain sis chotrana et précisément rue el gbaba impasse n°2 Sidi Salah objet du titre 56833 Tunis dénommé Sondos 75 y bénéficiaire Ahmed Alkochti en vertu du jugement n°2246/17 rendu par Tribunal de première instance d'Ariana au 8/5/2017.

Conformément à l'article 468 du cpcc, tout créancier qui souhaite participer à la distribution des fonds doit soumettre le tribunal pour les motifs de sa créance dans les trente jours suivant sa publication au Journal officiel ou de la réception d'une lettre accusée de réception si non il sera privé de son droit à la participation, ainsi il doit à la dite soumission demander être attribué par l'intermédiaire d'un avocat dont le bureau sera le siège désigné du créancier par voie légale et prévoit l'attribution des motifs de préférence de la dette à d'autres personnes lorsque cela est nécessaire.

Conformément à l'article 476 du cpcc, tout créancier non enregistré qui entend contribuer à la distribution du prix doit, dans les trente jours suivant la publication de la déclaration prévue dans ledit article, présenter ses motifs de sa créance au greffier du tribunal conformément aux exigences du chapitre 468 si non sera déchu de son droit.

2019401564VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017

Société mutuelle centrale de semences et plants sélectionnés

45 Av Farhat Hached - Tunis

Matricule fiscal : 0033438HPM000

Monsieur le président de conseil d'administration de la Société mutuelle centrale de semences et plants sélectionnés convoque messieurs les adhérents pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017 qui se tiendra le mardi 23 avril 2019 à 10H à l'hôtel Africa - Tunis, et ce pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports moral et financier de l'exercice de l'année 2017

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice de l'année 2017

3. Approbation de rapport morale et les états financiers de l'exercice de l'année 2017

4. Quitus aux administrateurs

5. Renouvellement du jeton de présence

6. Approbation du projet des décisions du l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017

7. La mise à jour de la liste des adhérents.

2019T00575SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2019

CAPITAL FINANCIERE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba, 1000 Tunis, Tunisie

Matricule Fiscal : 1544780V/A/M/000

RC : B01253562017

Le Conseil d'Administration réuni le 25 mars 2019 convoque les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 Avril 2019 à 10h, au siège de la société, sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs l'exercice clos le 31/12/2018, et approbation des états financiers de l'exercice 2018, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées

3. Affectation des résultats

4. Fixation des jetons de présence aux administrateurs

5. Quitus aux membres du conseil d'administration

6. Pouvoir pour formalités.

2019T00576SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNISIA HOTELS

En liquidation

Société anonyme

Au capital de 3.029.000 D

Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis

R.C. : Auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis n°B018482007

Matricule Fiscal : 28578 L/A/M/000

Le liquidateur de la Société TUNISIA HOTELS (en liquidation), convoque les actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 26 avril 2019 à 10 Heures au siège de la société sis au 7, Avenue Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des états financiers des exercices 2018

2. Approbation des états financiers des exercices 2018

3. Lecture du rapport du liquidateur

4. Renouvellement du mandat du liquidateur

5. Questions diverses.

2019T00578SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS S.A

Société anonyme

Au capital de 310.000 DT

Siège social : Immeuble YOSR - Appartement 9 et 10 - Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac - Tunis

RC : B2446882006

MF : 973042W/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Alternative Capital Partners sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société, le 3 mai 2019 à 15h à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 ;

- Approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018 ;

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2018 ;

- Approbation des conventions règlementées

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2018 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2019, 2020 et 2021

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019T00582SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société FRANCO TUNISIENNE D'ENERGIE NOUVELLE SOFTEN

S.A., au capital de 4 001 544 Dinars

Z.I, rue des Sciences - Grombalia

Registre National des Entreprises : 0539181 K

Le Président du conseil d'administration invite les actionnaires de SOFTEN à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 avril 2019 à 15H au siège de la société à Grombalia en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration;

- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2018 et affectation du résultat

- Quitus aux administrateurs

- Fixation des jetons de présence;

- Pouvoirs en vue des formalités.

- Questions diverses.

2019T00595SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOFIMA FILTERS, (S.A)

Sté anonyme

Au capital de 18.557.500 dinars

Siège social : Z.I. Bir El Kassaâ II - B.P 108 - 2074 El Mourouj

Matricule fiscal : 587782Z/A/M/000

R.C : B139041997

Les actionnaires de la société SOFIMA FILTERS, S.A, sont convoqués au siège de l'hôtel RAMADA PLAZA TUNIS Zone Touristique Gammarth Salle CARTHAGE pour assister à l'assemblée générale ordinaire le mardi 30 avril 2019 à 10:30 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2018 ;

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution des bénéfices de l'exercice 2017 et 2018.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2019R00998SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UFI FILTERS NORTH AFRICA, (S.A)

Sté anonyme

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : Z.I. Bir El Kassaâ II - B.P 108 - 2074 El Mourouj

Matricule Fiscal : 1330922E/A/M/000

R.C : B0210082014

Les actionnaires de la société UFI FILTERS NORTH AFRICA, S.A, sont convoqués au siège de l'hôtel RAMADA PLAZA TUNIS Zone Touristique Gammarth Salle Carthage pour assister à l'assemblée générale ordinaire le mardi 30 avril 2019 à 11:30 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2018 ;

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution des bénéfices pour un montant de 175.000 dt.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2019R00999SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LGR EL MENZEH S.A

Société anonyme

Au capital de 2 537 640 Dinars

Siège social : 58 Rue Ibnou Charaf cité les Jardins Tunis 1002

MF : 1182145JAM

CNSS : 53870362

Les actionnaires de la société LGR EL MENZEH sont convoqués au siège de la société sis à 58 rue Ibnou Charaf, Cité Les Jardins 1002 Tunis le 2/5/2019 à 7h30 pour se réunir en Assemblée Générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du groupe LGR El Menzah pour l'exercice 2018 ;

2. Lecture des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018;

6. Approbation des conventions réglementées réalisées en 2018 ;

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018;

8. Renouvellement du mandat des administrateurs;

9. Renouvellement du Mandat des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers individuels et consolidés;

10. Reconduction du mandat du commissaire aux comptes.

2019R01002SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LGR EL MENZEH S.A

Société anonyme

Au capital de 2 537 640 Dinars

Siège social : 58 Rue Ibnou Charaf cité les Jardins Tunis 1002

MF : 1182145JAM

CNSS : 53870362

Les actionnaires de la société LGR EL MENZEH sont convoqués au siège de la société sis à 58 rue Ibnou Charaf, Cité Jardin 1002 Tunis le 2 mai 2019 à 8h30 pour se réunir en assemblée générale extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'opération d'augmentation du capital avec renonciation au droit préférentiel de souscription.

2. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif à l'opération d'augmentation du capital.

3. Approbation de l'augmentation du capital social par souscription en numéraire,

4. Approbation du principe de renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,

5. Ouverture du délai de souscription à l'augmentation du capital.

6. Modification de l'article 6 des statuts,

7. Pouvoirs.

2019R01003SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMAR INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 150.000 dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba -1001 Tunis

M.F : 433809 R/N/M/000

Messieurs les Actionnaires de COMAR INVESTISSEMENT sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 19 avril 2019 à 17h au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019 ;

- Questions diverses.

2019R01004SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ONE TECH HOLDING

S.A faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 53.600.000 D

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2-2035 Ariana

MF : 1174821/B/N/M/000

RC : B01199462010

CNSS : 321261-94

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 27 mai 2019 à 10 h, à «Institut Arabe des Chefs d'Entreprises», sis rue du Lac Turkana, les Berges du Lac- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2018 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2018 ;

4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018 ;

5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution des dividendes;

7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;

8. Quitus aux membres du conseil d'administration;

9. Fixation du montant des jetons de présence;

10. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

11. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;

12. Questions diverses; et

13. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

2019R01005SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

(annule et remplace l'annonce du 3/4/2019 Journal n°40)

ATTIJARI LEASING

SA au capital de 27.500.000 DT

Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac - Tunis

MF : 496311PAM000

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le jeudi 25 avril 2019 à 10 heures au siège de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2018.

2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2018;

3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2018;

4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers;

5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2018;

6. Reclassement des réserves spéciales de réinvestissement;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2018;

8. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2018;

9. Fixation des rémunérations des membres du comité d'Audit Interne et du comité risque pour l'exercice 2019

10. Désignation de membres du Conseil d'Administration pour la période 2019-2021 ;

11. Emission d'emprunts obligataires et ou subordonnées

12. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

2019R01009SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

«COMAR»

S.A. au capital de 50 000 000 D

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba -1001 Tunis

M.F : 000301L/A/M/000

RC : B132051996

CNSS N° : 00041852-45

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE

REASSURANCES «COMAR» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 10 mai 2019 à 13h au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 ;

- Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration;

- Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes;

- Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2019 ;

- Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2019 ;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019.

2019R01010SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

HAYETT

S.A au capital de 15 000 000 D

Siège social : Immeuble COMAR, Av. H.Bourguiba 1001 Tunis

MF : 0033578V/A/M000

RC : B1105971996

CNSS : N°78-97719

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation «HAYETT» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mai 2019 à 17h30 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue H.Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018 ;

- Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/ 12/18 ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;

- Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2019 ;

- Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2019 ;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019.

2019R01011SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Attijari bank

Société anonyme

Au capital de 203.709.985 dinars

Siège social : Rue Hédi Karray - n° 24 - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis

Identifiant Unique : 0000121 J

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie - Attijari Bank, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26/4/2019 à partir de 10H du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;

2- Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 et du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos-le 31/12/2018 ;

3- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration, des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 et des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

6- Approbation des montants des jetons de présence

7- Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;

8- Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée générale ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise à la rue Hédi Karray - N°24 - Centre Urbain Nord - 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires chez la Direction Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

2019R01015SANB3

M.A.M Pack -SA-

Au capital de 11 800 000 Dinars divisé en 11 800 000 actions nominatives de dix (10) Dinars chacune

Siège social : Km 1 route de Menzel Bouzelfa, 8020, Soliman, Gouvernorat de Nabeul

R.C : B0731462015

MF : 1387182/Z

Les actionnaires de M.A.M Pack -SA-, sont convoqués à assister à la

réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le mardi 16 avril 2019 à 15H à l'unité Industrielle de M.A.M Pack sise à la Z.I Jebel El Ouest, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour, les modalités ainsi que les délais de convocation;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2018 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au

31/12/2018 ;

4. Examen et approbation des états financiers de la société arrêtés au 31/12/2018;

5. Approbation des conventions réglementées ;

6. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de la société au titre de l'exercice 2018 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2018 ;

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2019R01021SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 24/4/2019

Société Innovation Packaging And Technologies

N° CNSS : 316312-92

Code fiscal : 856575/S/A/M/000

RC : B2057922003

Les actionnaires de la Société Innovation Packaging and Technologies sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 24/4/2019 à 12 H au bureau de la société aux Berges du Lac, Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Modification de l'article six du statut

- Questions diverses.

2019M00182SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 26/4/2019

Société Tout Transport

N° CNSS : 121256/06

Code fiscal : 042153/Y/A/M/000

RC : 168751996

Les actionnaires de la Société Tout Transport sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26/4/2019 à 08H à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2018

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2019M00183SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 26/4/2019

Société Tout Transport

N° CNSS : 121256/06

Code fiscal : 042153/Y/A/M/000

RC : 168751996

Les actionnaires de la Société Tout Transport sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 26/4/2019 à 09 H à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Modification de l'article six du statut

- Questions diverses.

2019M00184SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2019

Société Djerba Trade and Service

N° CNSS : 0015728144

Code fiscal : 712628/SA/M/000

RC : B189732000

Les actionnaires de la Société Djerba Trade and Service sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 avril 2019 à 12 H au siège de la société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2018

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 20 18

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2019M00185SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2019

Société Djerba Trade and Service

N° CNSS : 0015728144

Code fiscal : 712628/SA/M/000

RC : B189732000

Les actionnaires de la Société Djerba Trade and Service sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 26 avril 2019 à 13 H au siège de la société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Modification de l'article six du statut

- Questions diverses.

2019M00186SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2019

Société Bourgo Center Immobilière

N° CNSS : 310879/91

Code fiscal : 1209348/M/A/M/000

RC : B20136202011

Les actionnaires de la Société Bourgo Center Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 avril 2019 à 10 H au siège de la société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2018

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2019M00187SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2019

Société Bourgo Center Immobilière

N° CNSS : 310879/91

Code fiscal : 1209348/M/A/M/000

RC : B20136202011

Les actionnaires de la Société Bourgo Center Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 26 avril 2019 à 11 H au siège de la société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Modification de l'article six du statut

- Questions diverses.

2019M00188SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2019

Société FINACorp Obligataire SICAV

Société d'Investissement à Capital variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif

Siège social : Rue du Lac LochNess Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 1030494L/N/M/000

RC : B2491662007

Les actionnaires de FINACorp Obligataire SICAV sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le vendredi 3 mai 2019 à 15 H au siège de la société, sis à la rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

4- Affectation des résultats de l'exercice 2018

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018

6- Fixation du montant des jetons de présence

7- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition durant le délai légal au siège de la société.

2019401553SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Général Industries du Nord GINOR - SA

Capital social : 24.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

MF : 000/M/A/1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 24 avril 2019 (24/4/2019) à 10h au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation du rapport de gestion de la société relatif à l'exercice 2017.

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes et approbation des conventions règlementées de l'exercice 2017.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2017.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2017.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et la direction générale pour leur gestion de l'exercice 2017.

7. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

8. Présentation du budget pour l'exercice 2018/2019

9. Questions diverses.

2019401557SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 24/4/2019

Général Industries du Nord GINOR - SA

Capital social : 24.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

MF : 000/M/A/1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord -

S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 24 avril 2019 à 9H au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation le cas échéant du rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 300 alinéa 2 du C.S.C.

2) Augmentation du capital social jusqu'à trente million de dinars (30.000.000 DT) et ce par la création de 600.000 nouvelles actions nominatives de 100 DT chacune.

3) Constat de la renonciation des actionnaires à titre individuel partiellement ou totalement à leur droit préférentiel de souscription et l'agreement d'un nouvel actionnaire le cas échéant.

4) Ouverture des délais de souscription

5) Modification de l'article 6 des statuts de la société relatif au capital social.

6) Pouvoir au conseil d'administration pour l'accomplissement des formalités de l'augmentation.

2019401558SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA GENERALE ALIMENTAIRE

SA au capital de 2 500 000 dinars

Siège social : 01, Rue Hassouna El Mourali - 1001 Tunis

RC : B191311996

MF : 000836P/A/M/000

CNSS : 0035204-90

Les Actionnaires de la Société LA GENERALE ALIMENTAIRE S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 3 mai 2019 à 09H30 au siège de la Société, sis au 01, Rue Hassouna El Mourali - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 et présentation des comptes dudit exercice;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2018 ;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2018 ;

4. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

6. Fixation du montant des jetons de présence de l'exercice 2019 ;

7. Nominations des Administrateurs ;

8. Nomination du Commissaire aux comptes.

9. Déclarations des fonctions d'Administrateurs et de Directions.

2019401559SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR

- COTUNACE S.A-

Société anonyme

Au capital de 26.500.000 dinars

Siège social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

RC : B125931997

MF : 32415/W/P/M/000

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 30 avril 2019 à 9h à son siège social : 14 Rue Borjine Montplaisir - 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2018

4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018

6. Affectation du résultat 2018

7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres du Comité Permanent d'Audit

8. Nomination d'administrateurs

9. Renouvellement du mandat des administrateurs.

2019401563SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIE ORIENTALE

Société anonyme

Au capital de 7.400.000 DT

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs Z.I Aéroport 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 0000664M

Les actionnaires de la société GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIE ORIENTALE S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mercredi 24 avril 2019 à 10H30, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 et présentation des comptes dudit exercice;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2018;

3- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2018;

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018;

6- Déclarations des fonctions d'administrateurs et de directions;

7- Nomination des administrateurs ;

8- Nomination du commissaire aux comptes;

9- Fixation du montant des jetons de présence de l'exercice 2019.

2019401568SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société L'UNIVERS IMMOBILIER

Société anonyme

Au capital de 3.000.000

Siège social : I.C.C 3ème Etage Bur 9 Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

MF : 495974PM000

M.CNSS : 144353-17

Messieurs les actionnaires de la société sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 3 mai 2019 à 11h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité de la société au titre de l'exercice 2018, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31.12.2018

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions visées par l'art 200 du code de sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs

- Distribution des jetons de présence

- Renouvellement du mandat des Administrateurs

- Cooptation d'un nouvel Administrateur

Cette convocation est publiée dans 2 journaux Essabeh et le Temps du 3/4/2019 sous le numéro PM190412.

2019401569SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Groupe Chimique Tunisien

Société anonyme

Capital : 476.084.064 DT

TVA : 003876 L/A/M/000

M.CNSS : 06391589

7, avenue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Belvédère - Tunis

Messieurs les actionnaires du Groupe Chimique Tunisien sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 3 mai 2019 à 09h du matin au siège social du Groupe Chimique Tunisien sis à Tunis, 7 avenue du Royaume d'Arabie Saoudite- 1002 Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de quelques articles du statut constitutif du Groupe Chimique Tunisien afin de réaliser la séparation des pouvoirs entre le président du conseil d'administration et le directeur général.

2- Procédures de publication, de dépôt et d'enregistrement.

Les documents relatifs à l'ordre du jour susvisé sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social du Groupe Chimique Tunisien à Tunis.

2019401571SANB3

Convocation aux actionnaires

Arab Banking Corporation - Tunisie

Société anonyme

Au capital de 68.000.000 DT

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy - 1053 les Berges du Lac - Tunis

Bank ABC - Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra le 30 Avril 2019 à 09h à l'hôtel Movenpick Les Berges du Lac - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire,

2. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2018,

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018,

4. Approbation des états financiers, des conventions réglementées, des transactions avec les parties liées et du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018,

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2018,

6. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire,

7. Approbation de vente d'immeubles,

8. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,

9. Renouvellement des mandats des Administrateurs et nomination de nouveaux Membres du Conseil d'Administration pour une durée de trois (3) ans,

10. Renouvellement du mandat du Directeur Général,

11. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2018,

12. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs pour l'année 2019.

2019401572SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Capital African Partners Bank

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri Mutuelleville - 1082 - Tunis

RC : B116351 - 1997

M.F : 614666 BAM 000

CNSS N° : 225304-70

Les actionnaires de Capital African Partners Bank, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 29 avril 2019 à 10h en

son siège social sis 10 bis, Rue Mahmoud El Matri - Mutuelleville - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 et présentation des comptes dudit exercice

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 et approbation des conventions réglementées

3- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018

5- Affectation du résultat net de l'exercice 2018

6- Fixation des rémunérations des administrateurs pour l'exercice 2019.

2019401575SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la Société d'Articles Hygiéniques «SAH» le vendredi 26 avril 2019

Société D'ARTICLES HYGIENIQUES "SAH"

Société anonyme

Au capital de 60.319.165 D.T

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

MF : 492586 Z/A/M/000

RC : B151092003

CNSS : 50/187163

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 3 avril 2019, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques «SAH», sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le vendredi 26 avril 2019, à partir de 10h, au siège de la société sis à la ZI ZRIBA 4- Zaghouan, en vue de délibérer sur les points Inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil à l'assemblée générale extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,

2- Augmentation du capital social en numéraire,

3- Modification corrélative des statuts,

4- Pouvoirs pour formalités.

2019401576SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NOUVELLE DE BOISSONS

S.A au capital de 9.020.000DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 1110 La Mornaguia

IF : 0707419 B/A/M/000

RC : B2648642004

N° affiliation CNSS : 210385/89

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Boissons sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le mardi 23 avril 2019 à 11H 30, au siège de la société sis à l'Avenue Habib Bourguiba -1110 La Mornaguia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2/ Lecture du rapport général du commissaire aux comptes afférant aux états financiers de l'exercice 2018.

3/ Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

7/ Pouvoirs à donner.

8/ Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2018, du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

2019401619SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr. Ilyes Ayedi agissant pour le compte de la société «Amen Service Gaz» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 6 Mars 2019 en vue de l'ouverture d'un établissement classé du 2ème catégorie qui consiste à un Dépôt de bouteilles GPL situé à route d'aéroport Km 4.5 zone industrielle oued Chaabouni délégation Sfax Ouest gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le délégué de Sfax Ouest dans un délai d'un mois à dater, du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du gouvernorat de Sfax, à la délégation de Sfax Ouest, ou à la commune de Sfax.

Le public est informé que Mr Ramzi Haddaji situé Kairouan du gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Kairouan sous le n°4012 en date du 28 février 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Makhsouma de la délégation Kairouan sud du gouvernorat de Kairouan, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux siège de la délégation de Kairouan sud.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Kairouan sud ou le gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Zribi Mehdi demeurant à Ras El Maa délégation de Siliana Sud Gouvernorat de Siliana a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Siliana sous le n°2365 en date du 25/02/2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie Située à Ras El Maa délégation de Siliana Sud gouvernorat de Siliana, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat.

Toutes les réclamations contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Siliana; Délégué de la région dans un délai d'un mois à compter de la date du publication de cet avis.

Le public est informé que la Société SIDI FRADJ DES CONSERVES dont le siège social est situé à l'immeuble les arcades 2 Sfax ville - 3027 Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous n°462 en date du 15 Novembre 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conservation, réfrigération et de conditionnement des produits de la mer, située à proximité de la route nationale n°1 à la Zone Industrielle de Mahres du gouvernorat de Sfax, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Mahres.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Mahres ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "DJO TUNISIE" dont le siège social est situé à la rue 13 Août à la zone industrielle Poudrière 1, Sfax ville - 3032 - Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°166 en date du 7 février 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des matériels orthopédiques, situé à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Sfax.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Sfax ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Clôture de liquidation

Par arrêté du Juge Commissaire du tribunal de première instance de Ben Arous n°1211 datant du 18 Février 2019, il a été décidé la clôture de liquidation de l'héritage du feu Ahmed Taher Issaoui pour défaut d'intérêt et dépôt du dossier au greffe du tribunal.

2019T00577DIVD2

Perte d'un acte

Fakher Fki annonce la perte de son acte de propriété d'une parcelle sise route Mahdia km6 Sfax.

Il veut extraire un deuxième original.

Tous ceux qui ont opposition doivent l'annoncer auprès du bureau du Notaire Mouhamed Ayadi 48 rue mallek Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00543DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Sté Ben Ayed Vte Prdt Agricoles

Avis 2018l00319SRLB1 paru au JORT annonces légales n°155 du 22/12/2018

Lire : Gérance : Mr Abdelkerim Ben Ayed Ali.

Au lieu de : Gérance : Karim Ben Ayed

Le reste demeure sans changement.

2019S00515RECZ9

Rectificatif

Annonce n°2019S00455SODB3 parue au JORT n°35 du 21/03/2019 page 1508

Ajoute :

9- Election du tiers des membres de conseil d'administration.

Lire :

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017

Au lieu de :

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Le reste demeure sans changement.

2019l00076RECZ9

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

loi 2001-83 du 24/7/2001

JORT n° 59 du 24/07/2001

BILAN

arrêté au 31 décembre 2018

(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	**Notes**	**31/12/2018**	**31/12/2017**
AC1- Portefeuille-titres	**4.1**		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		8 295 875,069	11 135 198,166
AC2- Placements monétaires et disponibilités	**4.3**		
Placements monétaires		0,000	499 456,296
Disponibilités		184 490,681	401 990,447
AC3- Créances d'exploitation			
Autres débiteurs		52,360	52,459
TOTAL ACTIF		**8 480 418,110**	**12 036 697,368**
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	**4.5**	15 691,815	21 665,264
PA2- Autres créditeurs divers	**4.5**	26 214,265	24 736,419
TOTAL PASSIF		**41 906,080**	**46 401,683**
ACTIF NET		**8 438 512,030**	**11 990 295,685**
CP1- Capital	**4.7**	8 083 029,721	11 601 043,511
CP2- Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,557	107,779
Sommes distribuables de l'exercice	**4.8**	355 481,752	389 144,395
ACTIF NET		**8 438 512,030**	**11 990 295,685**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**8 480 418,110**	**12 036 697,368**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

ETAT DE RESULTAT
du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/01/2018 31/12/2018	01/01/2017 31/12/2017
PR1- Revenu du portefeuille-titres	**4.2**		
Dividendes		0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		503 691,427	598 056,226
PR2- Revenus des placements monétaires	**4.4**	5 541,688	29 149,839
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**509 233,115**	**627 206,065**
CH1- Charges de gestion des placements	**4.6**	-56 806,284	-78 929,988
REVENU NET DES PLACEMENTS		**452 426,831**	**548 276,077**
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	**4.6**	-31 409,561	-87 320,851
RESULTAT D'EXPLOITATION		**421 017,270**	**460 955,226**
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-65 535,518	-71 810,831
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**4.8**	**355 481,752**	**389 144,395**
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		65 535,518	71 810,831
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-79,186	-187 154,726
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-21 768,500	185 496,404
Frais de négociation		-466,467	-1 216,148
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**398 703,117**	**458 080,756**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018
(unité : en Dinars Tunisien)

	01/01/2018 31/12/2018	01/01/2017 31/12/2017
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	421 017,270	460 955,226
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-79,186	-187 154,726
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-21 768,500	185 496,404
Frais de négociation de titres	-466,467	-1 216,148
AN2- Distributions de dividendes	**-297 846,144**	**-486 511,721**
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital	5 418 535,730	7 411 975,620
- Régularisation des sommes non distribuables	-7 906,972	-245,706
- Régularisation des sommes distribuables	162 513,841	232 666,746
Rachats		
- Capital	-8 918 305,085	-11 712 825,422
- Régularisation des sommes non distribuables	11 976,690	679,316
- Régularisation des sommes distribuables	-319 454,832	-392 368,431
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-3 551 783,655**	**-4 488 548,842**
AN4- Actif net		
En début de période	11 990 295,685	16 478 844,527
En fin de période	8 438 512,030	11 990 295,685
AN5- Nombre d'actions		
En début de période	115 027	157 662
En fin de période	80 326	115 027
VALEUR LIQUIDATIVE	**105,053**	**104,239**
AN6- Taux de rendement annualisé	**4,04%**	**3,23%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2019401529BCFA5

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable régie par
la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 1/2003 du 13/05/2003
RC 132372003 - MF 0842067 DAM 000
Siège Social : Yasmine Tower bloc C 6ème étage, Centre Urbain Nord- 1082 TUNIS

Etats financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2018

Bilan, état de résultat et état de variation de l'actif net

(Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF)

BILAN ARRETE AU 31-12-18

(Exprimé en dinar Tunisien)

			31/12/2018	31/12/2017
	ACTIF			
AC1-	Portefeuille-titres	4.1	24 361 347	23 606 324
	Actions et valeurs assimilées		1 511 252	1 309 101
	Obligations et valeurs assimilées		22 850 095	22 297 223
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		6 061 085	17 208 044
	Placements monétaires	4.3	5 944 436	16 503 821
	Disponibilités		116 649	704 223
AC4-	Autres actifs	4.5	29 851	411 404
	TOTAL ACTIF		30 452 283	41 225 772
	PASSIF			
PA1-	Opérateurs créditeurs	4.6	30 825	37 936
PA2-	Autres créditeurs divers	4.7	35 929	125 035
	TOTAL PASSIF		66 754	162 971
	ACTIF NET			
CP1-	Capital	4.8	29 119 004	39 573 853
CP2-	Sommes distribuables		1 266 525	1 488 948
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		178	19
	b - Sommes distribuables de l'exercice		1 266 347	1 488 929
	ACTIF NET		30 385 529	41 062 801
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 452 283	41 225 772

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-10-2018 au 31-12-2018
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 249 491	1 254 930
Dividendes		63 816	41 730
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 185 675	1 213 200
Revenus des placements monétaires	4.4	709 492	1 054 033
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 958 983	2 308 963
Charges de gestion des placements	4.9	(339 810)	(428 808)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 619 173	1 880 155
Autres charges	4.10	(63 158)	(169 429)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 556 015	1 710 726
Régularisation du résultat d'exploitation		(289 668)	(221 797)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 266 347	1 488 929
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		289 668	221 797
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		36 796	(216)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(15 678)	62 966
Frais de négociation de titres		(1 434)	(1 735)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 575 699	1 771 741

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-10-2018 au 31-12-2018
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**1 575 699**	**1 771 741**
Résultat d'exploitation	1 556 015	1 710 726
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 796	(216)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(15 678)	62 966
Frais de négociation de titres	(1 434)	(1 735)
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	**(1 204 189)**	**(1 589 861)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**(11 048 782)**	**7 095 675**
a / Souscriptions	**64 969 541**	**103 114 897**
Capital	62 812 824	99 978 737
Régularisation des sommes non distribuables	835	66 338
Régularisation des sommes distribuables	2 155 882	3 069 822
b / Rachats	**(76 018 323)**	**(96 019 222)**
Capital	(73 282 767)	(92 993 857)
Régularisation des sommes non distribuables	(5 426)	(72 835)
Régularisation des sommes distribuables	(2 730 130)	(2 952 530)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(10 677 272)**	**7 277 555**
ACTIF NET		
en début de la période	41 062 801	33 785 246
en fin de l'exercice	30 385 529	41 062 801
NOMBRE D'ACTIONS		
en début de l'exercice	382 504	314 898
en fin de l'exercice	281 306	382 504
VALEUR LIQUIDATIVE	**108,015**	**107,352**
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**4,24%**	**3,76%**

2019401546BCFA5

BILAN ET COMPTES FINANCIERS

FINACorp Obligataire SICAV

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi N° 2001-83 du 14 juillet 2001
Parue au JORT N° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du Conseil du Marché Financier n°49-2006 du 27 Décembre 2006
Matricule fiscale : 1030494L/N/M/000
Registre du commerce : B2491662007
Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

Bilan au 31/12/2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	**2 930 828**	**3 754 329**
a- Actions et valeurs assimilées		107 043	230 966
b- Obligations		2 615 601	3 309 610
c- Emprunts d'état		208 185	213 752
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	**869 206**	**1 141 041**
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		869 206	1 141 041
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		**3 800 034**	**4 895 369**
PASSIFS		**30 099**	**31 953**
Opérateurs créditeurs	PA1	15 530	16 581
Autres créditeurs divers	PA2	14 568	15 372
ACTIF NET		**3 769 935**	**4 863 417**
Capital	CP1	**3 612 633**	**4 683 583**
Sommes capitalisables		**157 303**	**179 834**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		489	42
b- Résultat capitalisable de la période		174 010	184 458
c- Régul.Résultat capitalisables de la période		-17 196	-4 665
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		**3 800 034**	**4 895 369**

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Revenus du portefeuille-titres	**PR1**	**169 754**	**214 311**
a- Dividendes		0	13 867
b- Revenus des obligations		160 954	191 644
d- Revenus des B.T.A		8 800	8 800
Revenus des placements monétaires	**PR2**	**54 156**	**40 589**
Total des revenus des placements		**223 910**	**254 900**
Charges de gestion des placements	**CH 1**	-30 732	-35 228
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		**193 178**	**219 672**
Autres produits		0	0
Autres charges	**CH 2**	-19 168	-35 214
RESULTAT D'EXPLOITATION		**174 010**	**184 458**
Régularisation du résultat d'exploitation		-17 196	-4 665
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		**156 814**	**179 792**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17 196	4 665
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-4 345	- 5 623
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		6 441	2 382
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**176 106**	**181 216**

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**176 106**	**181 216**
a- Résultat d'exploitation	174 010	184 458
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 4 345	-5 623
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	6 441	2 382
d- Frais de négociation de titres	0	0
Distributions de dividendes	**-153 440**	**-175 352**
Transactions sur le capital	**- 1 116 147**	**-550 242**
a- Souscriptions	**5 403 406**	**4 185 434**
- Capital	5 237 400	4 069 900
- Régularisation des sommes non distribuables	-13 353	-11 505
- Régularisation des sommes capitalisables	179 359	127 039
b- Rachats	**6 519 553**	**4 735 676**
- Capital	6 313 000	4 588 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-15 907	-12 942
- Régularisation des sommes capitalisables	222 460	160 318
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-1 093 481**	**-544 378**
ACTIF NET		
a- Début de l'exercice	4 863 417	5 407 794
b- Fin de l'exercice	3 769 935	4 863 417
NOMBRE D'ACTIONS		
a- Début de l'exercice	46 980	52 164
b- Fin de l'exercice	36 224	46 980
VALEUR LIQUIDATIVE	**104.072**	**103.521**
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	**4.229%**	**3.629%**

2019401554BCFA5

Abonnement au Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis :** 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
*** 1002 - Lafayette :** 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
*** 4000 - Sousse :** Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
*** 3051 - Sfax :** Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :
C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :
S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :
B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus